

## **Séance du 27 août 2012**

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 14  
Présents ou représentés:12  
Secrétaire de séance :  
S.STOFFEL

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : Fournaise C., Holtzmann Y., Epp A., Riehl B. représenté par Adam F., Adam F., Ball C., Knittel A., Scheer M., Lang F., Kauffmann J., Suss C. représenté par Lienhard B.

Absents : Maillet P., Matter C.

### **DEL39 : Droit de préemption urbain**

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Vincent LOTZ, notaire à Pfaffenhoffen, concernant le bien immobilier situé Rue du Koppenberg à Minversheim:

- Section n° 1, parcelle n° 55/01 de 3,74 ares
- Section n°1, parcelle n° 108/74 de 0,52 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DEL40 : Travaux rue Principale : choix du bureau d'études**

Le Conseil Municipal a programmé dans le cadre du Contrat de Territoire 2010-2015, des travaux de voirie et notamment l'aménagement du tronçon de la rue Principale entre la rue de l'Eglise et le carrefour rue Principale/rue Haute en 2012/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la maîtrise d'œuvre pour ces travaux à l'entreprise BEREST, sise 8 rue du Girlenhirsch à Illkirch, pour un montant de 12 000 € HT pour la part communale et la part départementale. La répartition entre la commune et le Conseil Général du Bas-Rhin sera déterminée en fonction de la convention établie entre ces deux entités.
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs

(Approuvé à l'unanimité)

#### **DEL41 : Aire de stationnement salle polyvalente : choix de l'entreprise**

Afin d'offrir un confort plus important aux personnes se rendant à la salle polyvalente de Minversheim, le Maire propose de transformer l'ancien terrain de tennis en aire de stationnement publique.

Vu les devis des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la création d'une aire de stationnement supplémentaire au droit de la salle polyvalente de Minversheim,
- retient l'entreprise Wicker, sise 8 rue Principale à Schaffhouse sur Zorn, pour un montant d'environ 13 015 € HT,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

#### **DEL42 : Aire de stationnement de la salle polyvalente : plan de financement.**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le tableau de répartition des montants des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le plan de financement suivant :

o Coût total de l'opération:	13 015,00 € HT
o CG67 Subventions (36%):	4 685,40 €
o Commune : fonds propres:	8 329,60 € HT
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

#### **DEL43 : Travaux d'économie d'énergie à l'église : choix de l'entreprise pour le remplacement de la chaudière.**

Vu la vétusté et le risque d'émanation de CO<sup>2</sup> que représente l'actuelle chaudière datant des années 60,

Vu les devis des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide le remplacement de la chaudière de l'église par une chaudière plus économique,
- attribue les travaux à l'entreprise Dollinger, sise 6 rue de l'école Maternelle à Berstheim, pour un montant d'environ 15 200 € HT,
- autorise le maire à demander les subventions réglementaires,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 de la commune,
- autorise le maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

**DEL44 : Plan de financement travaux d'économie d'énergie à l'église .**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le plan de financement suivant :
 

o Coût total de l'opération:	15 200,00 € HT
o CG67 Subventions (10%):	1 520,00 €
o Commune : fonds propres:	13 680,00 € HT
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

**DEL45 : Aménagement de sécurité : pose de barrières rue Haute/Rue du Faubourg.**

Le Maire, interpellé par des riverains, attire l'attention des conseillers sur la nécessité de sécuriser d'un point de vue piétonnier, le carrefour rue Haute/Rue du Faubourg par la pose de barrières délimitant plus nettement les trottoirs.

Vu les devis des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de pose de barrières à l'entreprise Signaux Girod Alsace, sise 29 rue Denis Papin à 68000 Colmar, pour un montant d'environ 1 509 € HT, comprenant également un marquage au solet des bandes rétro réfléchissantes.
- autorise le maire à signer tout les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

**DEL46 : Acquisition de mobilier pour l'école maternelle.**

Le Maire, suite à une visite des lieux et sur proposition de la « Commission Bâtiments », expose aux membres du Conseil Municipal, une liste de fournitures à acquérir pour remplacer le mobilier abîmé et obsolète de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition de mobilier pour l'école maternelle, pour un montant d'environ 1 682 € TTC, auprès des entreprises Majuxule, sise Route de Nancy à 57201 Sarreguemines et Wesco, sise à 79141 Cerizay.
- autorise le maire à signer les documents administratifs y relatifs.

(Approuvé à l'unanimité)

#### **DELC47 : Cession de la tondeuse.**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'absence d'utilisation de la tondeuse acquise il y a quelques années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de céder cette tondeuse au prix de 150 € à M. Gérard WOLFF, domicilié à Minversheim 102 a rue de Versailles,
- précise que les crédits seront versés à l'article 7788 Autres Produits Exceptionnels du budget 2012 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

#### **DELC48 : Subvention pour voyage scolaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par Monsieur Nicolas PERRIN, proviseur du LEGT Robert Schuman de Haguenau, en faveur d'une élève de la commune de Minversheim qui a participé à un voyage scolaire à Briançon du 5 au 9 juin 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, conformément à la délibération du 28 avril 2008, une subvention de 32,50 €, à l'élève Emeline FLECK, domiciliée 48 Grand'Rue à Minversheim.
- précise que la dépense est inscrite l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget 2012 de la Commune,

(Approuvé à l'unanimité)

#### **DELC49 : Modifications budgétaires**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la correspondance du Conseil Général nous informant de la prise en charge totale des frais de contrôles extérieurs liés aux travaux d'aménagement du carrefour.

Il convient de réintégrer la dépense de 9 560 € dans une subdivision du compte 45 (opération de tiers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de la modification budgétaire suivante :
  - o Dépenses section investissement article 45812 : + 9 560,00€
  - o Dépenses section investissement article 21318 : - 9 560,00€

(Approuvé à l'unanimité)

#### **DELC50 : Bornage rue Halden : choix du géomètre**

Le Maire expose au Conseil Municipal, le souhait de M. STARK Daniel, d'acquérir la parcelle de la voie communale Halden au droit de la propriété de l'entreprise de construction STARK Gilbert & Cie. En effet, lors de la création du lotissement Halden, cette voirie communale a été reconfigurée, seules les parcelles « Lotissement » et « Kauffmann » ont été inscrites au livre foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de bornage d'une partie de la rue Halden, au cabinet Klopfenstein et Sonntag, sis 1 a rue de la Paix à 67170 Brumath, pour un montant d'environ 422 € HT.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 de la commune.
- autorise le maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux